

PROGRAMME DE FORMATION

Cycle : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Famille : Engins de chantier.

Catégorie : Encadrant - Concepteur.

Public	Toutes personnes. Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier.
Objectif	A l'issue de la formation le stagiaire devra posséder les connaissances théoriques nécessaire à la préparation et au suivi de chantier à proximité de réseaux, en sécurité.
Effectif & modalité de déroulement	Groupe de 8 au maximum. Durée 1 jour par session, soit 6 heures de formation pratique et 1 heure de tests Le programme est identique pour les deux catégories. En Encadrement le formateur insistera sur la partie technique et en concepteur sur les dispositions générales. Lors de l'examen et quel que soit la catégorie des questions peuvent être posées sur l'ensemble du programme.
Programme	<p>Formation théorique Suivant les GUIDES D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION Fascicules 1 à 3 relatifs aux travaux à proximité des réseaux décembre 2016 Edité par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.</p> <p>Dispositions générales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Domaine d'application 2 Description du processus de travaux à proximité des réseaux 3 Rôle et responsabilités des acteurs 4 Alimentation et exploitation des données du guichet unique 5 Élaboration de projets de travaux : déclaration, études, dossier de consultation des entreprises (DCE) et marquage/piquetage des réseaux 6 Préparation de l'exécution des travaux : déclarations, exploitation des réponses, marquage-piquetage et dispositions spécifiques 7 Dispositions spécifiques concernant les ouvrages électriques aériens 8 Préparation des travaux 9 Exécution des travaux 10 Exécution des travaux urgents 11 Dommages et anomalies 12 Relevés topographiques des ouvrages 13 Amélioration continue de la cartographie des réseaux 14 Formation et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

	<p>Guide technique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Ouvrages et installations électriques BT, HTA et HTB 2 Ouvrages de signalisation et électriques TBT 3 Ouvrages de transport de gaz 4 Ouvrages de distribution de gaz 5 Autres réseaux de gaz (butane, propane...) 6 Réseaux de chaleur et de froid 7 Ouvrages de télécommunications 8 Ouvrages d'adduction d'eau potable. 9 Ouvrages d'assainissement 10 Ouvrages d'eaux pluviales 11 Ouvrages chimiques et d'hydrocarbures 12 Installations souterraines ou aériennes destinées à la circulation de véhicules de transport guidé 13 Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations ou les submersions 14 Géoréférencement 15 Phase préparatoire des travaux programmés 16 Phase de réalisation 17 Travaux d'accompagnement sans terrassement 18 Recommandations et prescriptions relatives aux travaux à proximité des ouvrages électriques aériens 19 Recommandations et prescriptions relatives aux travaux urgents. 20 Dispositions en cas d'endommagement d'un ouvrage. 21 Traçabilité des adaptations de réalisation. 22 RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES et livre 3. <p>Evaluation finale : 1 h.</p>
<p>Evaluation des acquis</p>	<p>Test IPR sur le site du ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer. Une attestation de compétence sera remise aux stagiaires.</p>
<p>Moyens pédagogiques et techniques</p>	<p>Une salle de cours équipée et un support spécialement développé en interne. Tablettes pour accès au site du ministère.</p>
<p>Encadrement</p>	<p>Un formateur possédant une expérience de la formation à la sécurité et titulaire de son accréditation.</p>